



EXTRAIT DE PÉTITION **(Article 64 du Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1292 pétitionnaires.

Désignation : Citoyennes et citoyens de Port-Cartier et de ses environs.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le soir, la nuit et la fin de semaine, il n'y a qu'un seul véhicule ambulancier sur tout le territoire de Port-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de Port-Cartier s'étend de Rivière-Pentecôte jusqu'au barrage SM2, en incluant les chemins de la réserve faunique et celui du camp Caribou;

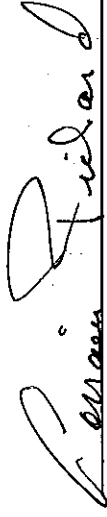
CONSIDÉRANT QUE, lorsqu'il y a un appel d'urgence sur le territoire de Port-Cartier alors que le seul véhicule ambulancier est déjà sur un appel, le temps réponse pour le second appel est déraisonnablement trop long;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie d'ambulance à Port-Cartier possède déjà un deuxième véhicule ambulancier à Port-Cartier mais que celui-ci n'est en fonction que du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 16 heures.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir demander au ministère de la Santé et des Services sociaux de débloquer les fonds nécessaires afin qu'il y ait toujours au moins deux véhicules ambulanciers sur le territoire de Port-Cartier, et ce, de façon constante et permanente.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Lorraine Richard, Duplessis

6/5 avril 2010
Date